



DRDISCS
Des Pays de la Loire
et de la
Loire-Atlantique
MISSION D'APPUI
TRANSVERSAL ET
TERRITORIAL

Pays de la Loire

Plateforme

d'observation sociale

Lettre électronique n°13 – Février 2018

LA VIE DE LA PLATEFORME

COMITE TECHNIQUE

La dernière réunion du comité technique a eu lieu le vendredi 24 novembre dernier. Il a notamment été acté la pertinence de travailler à une clarification du contenu du fichier FINESS.

LA CONFERENCE ANNUELLE DES PARTENAIRES

La dernière conférence s'est déroulée le 17 novembre dernier à Nantes. Un compte-rendu des contenus et échanges est disponible sur le site de la Plateforme.

GROUPE DE TRAVAIL « HEBERGEMENT-LOGEMENT »

La consolidation et l'alimentation des indicateurs du DT 360°, notamment à la suite d'un travail collectif de redéfinition de ceux « posant problème » (dans leur construction et/ou leur formulation), va permettre à terme la réalisation d'une synthèse régionale. Ce travail a inspiré d'autres régions...

GROUPE DE TRAVAIL « VIE ASSOCIATIVE »

Lors de la dernière réunion du groupe, le 15 décembre 2017, après avoir passé en revue différentes sources de données possibles sur les associations ainsi que quelques propositions d'indicateurs, il a été reconnu l'intérêt de produire un tableau de bord minimal ; et ce, au moins dans un premier temps, à partir d'un nombre réduit d'indicateurs-clés stabilisés pouvant être suivis dans la durée. La prochaine réunion du groupe aura lieu le 30 mars 2018.

VEILLE DOCUMENTAIRE

COHESION SOCIALE (revenus, pauvreté, surendettement, inclusion bancaire, accès aux droits, participation sociale...)

Publications nationales :

Les salaires dans la fonction publique territoriale

Insee Première, n°1667, septembre 2017 (Insee)

En 2015, un salarié de la fonction publique territoriale (FPT) perçoit en moyenne 1 891 euros nets par mois en équivalent temps plein ; cette moyenne prend en compte tous les agents civils, tous emplois et catégories confondus, qu'ils soient fonctionnaires ou non. Entre 2014 et 2015, le salaire net moyen augmente de 0,8% en euros constants ; hors bénéficiaires de contrats aidés, il augmente de 1,0%.

Le salaire net moyen des fonctionnaires de la FPT (qui représentent près de 80% des effectifs en équivalent temps plein) progresse de 1,0%. Cette hausse est portée par celle du salaire moyen des agents de catégorie C, suite aux revalorisations de leur échelonnement indiciaire. Elle est due également à la progression structurelle des qualifications de l'ensemble des agents. Pour les non-fonctionnaires hors contrats aidés, le salaire net moyen augmente de 0,8%. Cependant, sous l'effet de la hausse des effectifs en contrats aidés, le salaire net moyen de l'ensemble des non-fonctionnaires est stable.

Les disparités salariales dans la FPT sont quasi stables en 2015. Le salaire net des femmes reste inférieur de 9,3% en moyenne à

celui des hommes, mais, à caractéristiques identiques, l'écart se réduit à 4,6%.

Pour les salariés présents toute l'année en 2014 et en 2015 chez le même employeur et avec la même quotité de travail, soit près de deux salariés sur trois dans la FPT, le salaire net moyen augmente de 1,7% en euros constants. Ceci reflète la progression de leur ancienneté et de leur carrière.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3124303>

Salaires dans le secteur privé

Insee Première, n°1669, octobre 2017 (Insee)

En 2015, le salaire mensuel en équivalent temps plein (EQTP) d'une personne travaillant dans le secteur privé atteint, en moyenne, 2 250 euros nets. Il augmente de 1,1% en euros constants (après + 0,5% en 2014), dans un contexte de croissance économique modérée et d'inflation quasi nulle. Il croît pour chaque catégorie socioprofessionnelle, de façon plus marquée pour les cadres (+ 1,2%) et les ouvriers (+ 1,1%).

La hausse des effectifs en contrats aidés atténue la progression du salaire net moyen en 2015 : hors contrats aidés et de professionnalisation, le salaire net moyen augmente de 1,3%. L'évolution de la structure des emplois, et notamment l'élévation tendancielle des qualifications et de l'expérience des salariés, contribue pour près de la moitié à la hausse du salaire net moyen. En outre, un salarié en 2015 perçoit en moyenne 0,7% de plus qu'un salarié en 2014 de mêmes âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle, condition d'emploi (temps complet ou partiel) et secteur d'activité. Les disparités salariales augmentent dans la moitié supérieure de la distribution. Hors contrats aidés et de professionnalisation, le salaire net en EQTP des femmes est inférieur de 18,4% en moyenne à celui des hommes ; de 9,3% en tenant compte du secteur d'activité, de l'âge, de la catégorie socioprofessionnelle, de la taille de l'entreprise et de la condition d'emploi.

Le salaire net moyen des personnes qui restent en place dans le même établissement d'une année sur l'autre, soit un peu plus d'un salarié du privé sur deux, augmente de 2,8% en euros constants. Cette hausse reflète en grande partie les progressions de carrière et les gains d'ancienneté de ce groupe, où les contrats à durée indéterminée, les hommes et les salariés à temps complet sont surreprésentés.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3135908>

Les foyers bénéficiaires du Rsa : 1,82 million fin juin 2017

Rsa conjoncture, n°19, septembre 2017 (Cnaf)

Au titre de juin 2017, environ 1,82 million de foyers résidant en France entière bénéficient du revenu de solidarité active (Rsa) versé par les caisses d'Allocations familiales (Caf). Le nombre de bénéficiaires connaît ainsi une diminution de - 2,5 % entre juin 2016 et juin 2017. La baisse des effectifs en glissement annuel observée depuis un an se poursuit donc ce trimestre.

En corrigeant les données des variations saisonnières et en neutralisant l'effet des revalorisations du barème, le nombre de bénéficiaires diminue légèrement entre mars et juin 2017 (- 0,5 %), après avoir connu une relative stabilité au trimestre précédent.

Au cours du second trimestre 2017, près de 2,65 milliards d'euros ont été versés par les Caf au titre du Rsa. Les masses financières correspondant à cette prestation sont relativement stables par rapport au trimestre précédent, en lien avec l'évolution du nombre de bénéficiaires.

http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/rsa_conjoncture/Rsa_Conjoncture_n%C2%B019.pdf

Pratiques physiques ou sportives des femmes et des hommes : des rapprochements mais aussi des différences qui persistent

Insee Première, n°1675, novembre 2017 (Insee)

En 2015, 45% des femmes et 50% des hommes de 16 ans ou plus déclarent avoir pratiqué une activité physique ou sportive au cours des douze derniers mois. Un tiers de femmes comme d'hommes en pratiquent une régulièrement, au moins une fois par semaine.

Entre 2009 et 2015, la part de pratiquants est passée de 40% à 45% chez les femmes ; elle est demeurée stable chez les hommes. Les écarts entre femmes et hommes restent pourtant élevés parmi les plus jeunes : 50% des femmes de 16 à 24 ans ont pratiqué au moins une activité physique ou sportive dans l'année, contre 63% des hommes de cette classe d'âge. Le manque de temps ou la faible médiatisation du sport féminin peuvent expliquer la moindre pratique physique ou sportive des jeunes femmes. Les stéréotypes de genre contribuent à maintenir des différences dans le choix des disciplines.

En 2010, la marche à pied est l'activité physique ou sportive la plus pratiquée par les femmes et les hommes. Certaines disciplines restent par ailleurs peu féminisées : les femmes sont largement minoritaires parmi les adeptes de sports collectifs et de raquette alors qu'elles sont surreprésentées en danse et en gymnastique.

La majorité des pratiquants femmes comme hommes s'exercent le week-end et par leurs propres moyens. Pour les deux sexes, se distraire et rester en forme sont les principales motivations à la pratique physique ou sportive. Participer à une compétition sportive est l'apanage des jeunes hommes, ces derniers déclarant chercher davantage que les jeunes femmes à dépasser leurs limites.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3202943>

Victimation 2016 et perceptions de la sécurité

Rapport 2017 – Enquête Cadre de vie et sécurité, décembre 2017 (ONDRP)

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) publie les résultats de son enquête nationale de victimation et perception de la sécurité.

La tendance : les atteintes aux biens stagnent (vols de voiture...), voire baissent (cambriolages) tout comme les violences physiques, tandis que la cybercriminalité augmente.

Fait marquant : malgré ce constat, le sentiment d'insécurité s'accroît. Et, pour la première fois en plus de dix ans, les sondés considèrent le terrorisme et les attentats comme le problème le plus préoccupant pour la société française, avant le chômage, note l'enquête (réalisée avec l'Insee en face à face, auprès d'un échantillon représentatif d'environ 16 000 ménages en Hexagone et Dom).

En 2017, 21% des individus de 14 ans et plus déclarent un sentiment d'insécurité dans leur quartier ou leur village (contre 20% en 2016). Un ressenti qui tend à diminuer avec l'âge.

32% des sondés se disent préoccupés par le terrorisme.

https://inhesi.fr/sites/default/files/ondrp_files/publications/pdf/2017_RA_victimation.pdf

Aider un proche : quels liens avec l'activité professionnelle ?

Dares Analyses, n°2017-081, décembre 2017 (Dares)

En 2008, 7,4 millions de personnes (14% des 16 ans ou plus) prennent en charge un proche malade, âgé ou handicapé, pour des soins, actes ou tâches de la vie quotidienne.

Les femmes représentent près de 60% des aidants. Elles sont moins souvent en emploi que les hommes aidants et consacrent plus d'heures à aider.

Parmi le tiers d'aidants âgés de 21 à 60 ans qui ne travaille pas, 8% sont inactifs en raison de leur activité d'aidant. Plus de la moitié des aidants qui travaillent estiment manquer de temps, mais seuls 14% des aidants ont aménagé leur vie professionnelle, essentiellement en réduisant ou réorganisant leurs horaires de travail. Ces aidants qui aménagent leur vie professionnelle sont plus souvent des femmes et sont plus diplômés que les autres aidants. La moitié d'entre eux aident un enfant. Les aidantes diplômées sont aussi plus fréquemment celles qui déclarent que l'aide a eu des implications, de tout type, sur leur parcours professionnel. Ces conséquences apparaissent davantage lorsque l'aide intervient tôt dans la vie active.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2017-081.pdf>

Les foyers bénéficiaires du Rsa : 1,80 million à fin septembre 2017

Rsa conjoncture, n°20, décembre 2017 (Cnaf)

Au titre de septembre 2017, 1,80 million de foyers résidant en France entière bénéficient du revenu de solidarité active (Rsa) versé par les caisses d'Allocations familiales (Caf). Le nombre de bénéficiaires diminue ainsi de -2,1% entre septembre 2016 et septembre 2017, poursuivant la décroissance des effectifs entamée en juin 2016.

En corrigeant les données des variations saisonnières et en neutralisant l'effet des revalorisations du barème, le nombre de bénéficiaires connaît une très légère baisse entre juin et septembre 2017 (-0,2%), plus modérée que celle observée au trimestre précédent.

Au cours du troisième trimestre 2017, environ 2,63 milliards d'euros ont été versés par les Caf au titre du Rsa. Les masses financières correspondant à cette prestation diminuent ainsi par rapport au trimestre précédent, en lien avec la décroissance du nombre de bénéficiaires.

http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/rsa_conjoncture/Rsa_Conjoncture_n%C2%B020.pdf

Revenu universel, revenu minimum garanti : quels liens avec la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ?

La Lettre de l'ONPES, n°1, mars 2017 (ONPES)

Venues d'horizon divers, des propositions de changement plus ou moins radical de la protection sociale ont récemment vu le jour en Europe, et plus particulièrement en France. Il s'agit d'abord de la mise en place d'un « revenu universel », ensuite de la fusion d'un certain nombre de minima sociaux existants en un seul « revenu minimum garanti ». Quelles conséquences pourraient avoir la mise en œuvre de ces propositions sur la pauvreté et l'exclusion sociale ?

http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/ONPES_-_Revenu_universel_Revenu_minimum_garanti.pdf



Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Niveaux de vie : quelles spécificités en 2014 dans les Pays de la Loire ?

Communiqué de presse du 06/11/2017, novembre 2017 (Insee Pays de la Loire)

- *Davantage de revenus d'activités salariées pour les ménages ligériens*
- *La région la moins inégalitaire avec la Bretagne*
- *Une pauvreté moins marquée.*

<https://www.insee.fr/fr/information/3153174>

Forte progression des cadres, déclin des ouvriers non qualifiés moins prononcé qu'en province

Insee Analyses Pays de la Loire, n°56, novembre 2017 (Insee)

Depuis trente ans, dans la région et en province, la structure de l'emploi selon la qualification se transforme. Les emplois qualifiés de cadres progressent dans toutes les fonctions de l'économie. Ils demeurent concentrés dans les villes-centres des très grands pôles urbains, malgré une croissance plus accentuée dans leurs banlieues et dans les couronnes. À l'inverse, les emplois d'ouvriers non qualifiés reculent, principalement dans l'industrie. Ce déclin est moins marqué qu'en province. Ces emplois sont concentrés hors des grandes aires urbaines. Leur diminution touche en premier lieu les communes multipolarisées et les villes-centres des très grands pôles urbains. Par ailleurs, les employés non qualifiés ne cessent de se développer dans les commerces et services de proximité pour répondre aux besoins de la population résidente. Leur croissance est plus soutenue dans les couronnes et les banlieues des très grands pôles urbains.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3195845>

EMPLOI-TRAVAIL-FORMATION

Publications nationales :

Des demandeurs d'emploi qui travaillent

Dares Analyses, n°2017-063, septembre 2017 (Dares)

Les demandeurs d'emploi qui exercent une activité rémunérée parallèlement à leur recherche d'emploi sont de plus en plus nombreux : ils étaient en moyenne 1,7 million chaque mois en 2014. Parmi eux, un tiers n'est pas éligible à l'assurance chômage, un autre tiers cumule salaire d'activité et allocation chômage tandis que le dernier tiers dépasse les seuils de cumul (salaire ou volume horaire mensuels trop élevés). Si l'activité réduite a été pensée comme un tremplin vers l'emploi, un certain nombre de demandeurs d'emploi y ont recours de façon récurrente.

L'analyse des trajectoires des demandeurs d'emploi indemnisables ayant exercé une activité réduite entre 2012 et 2014 fait apparaître sept modes de recours à l'activité réduite. Dans les trois quarts des cas, elle est utilisée de façon ponctuelle. Cependant, un quart des trajectoires présente un recours fréquent et prolongé à l'activité réduite. Dans ce cadre, elle intervient, dans 8% des cas, après une longue période de chômage pour assurer un complément de revenu, alors que l'allocation chômage est très faible. L'activité réduite est aussi utilisée, dans 6% des cas, de façon intense et régulière, pour des trajectoires professionnelles proches de l'intérim et de l'intermittence, reflet des mutations du marché du travail.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2017-063.pdf>

Accès des jeunes femmes et des jeunes hommes aux emplois cadres, une égalité trompeuse

Bref, n°359, octobre 2017 (Céreq)

Pour la première fois, en 2013, la part de jeunes femmes qui occupaient, trois ans après leur entrée sur le marché du travail, un emploi de cadre, est devenue équivalente à celle des jeunes hommes. Pour autant, leur accès aux postes de cadres en début de vie professionnelle n'est toujours pas à la mesure de l'importance de leur investissement éducatif. L'évolution de leur niveau de diplôme est supérieure au rattrapage qu'elles opèrent en accédant plus massivement qu'auparavant à l'emploi cadre.

<http://www.cereq.fr/index.php/content/download/19811/172559/file/b359.pdf>

Pourquoi les employeurs choisissent-ils d'embaucher en CDD plutôt qu'en CDI ?

Dares Analyses, n°2017-070, octobre 2017 (Dares)

Lorsque l'on interroge les établissements sur les motifs qui déterminent leur choix de recruter en CDD plutôt qu'en CDI, près de sept sur dix indiquent que leur besoin était limité dans le temps, un motif attendu compte tenu de la législation sur le CDD. Mais le recours au CDD est aussi pour plus de six établissements sur dix le moyen de tester les compétences du salarié avant de le recruter durablement. Enfin, plus de la moitié des établissements optent pour le CDD plutôt que pour le CDI afin de limiter les risques en cas de ralentissement de leur activité, notamment dans le secteur de la construction.

Un peu moins de la moitié des établissements ayant recruté en CDD invoquent le poids de la réglementation du CDI – coût financier d'un licenciement, formalités en cas de rupture ou incertitude liée aux recours juridiques. Ce sont les établissements de moins de 10 salariés qui indiquent le plus souvent recruter en CDD pour éviter cette réglementation (55% contre 33% de ceux de 10 salariés ou plus). Les établissements dotés d'un service des ressources humaines mentionnent moins fréquemment les contraintes réglementaires du CDI pour expliquer leur recours au CDD.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2017-070vf.pdf>

L'insertion par l'activité économique en 2016

Dares Résultats, n°2017-074, novembre 2017 (Dares)

Fin 2016, le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) comptait un peu plus de 132 000 salariés, un nombre quasi stable par rapport à 2015.

Répartis dans un peu plus de 3 700 structures conventionnées par l'État, les salariés de l'IAE sont principalement accueillis dans une association intermédiaire (AI, 44%) ou un atelier et chantier d'insertion (ACI, 37%) ou dans une plus faible proportion, dans une entreprise d'insertion (EI, 10%) ou une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI, 9%).

Contrairement à la tendance observée depuis 2009, les nouvelles embauches diminuent légèrement en 2016 (-0,6%). Elles baissent essentiellement dans les AI (-3,3%) et les ACI (-2,7%) tandis qu'elles progressent dans les deux autres types de structures. Dans les EI, la croissance des embauches (+7,8%) marque une rupture avec la baisse tendancielle observée les années précédentes. La reprise de l'activité, dans les ETTI, s'inscrit plus largement dans le dynamisme du secteur de l'intérim en 2016.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2017-074.pdf>

Les contrats uniques d’insertion et les emplois d’avenir

Dares Résultats, n°2017-076, novembre 2017 (Dares)

En 2016, 459 000 contrats aidés ont été signés – recrutements initiaux et reconductions – dont 363 000 dans le secteur non marchand et 96 000 dans le secteur marchand. L’ensemble des recrutements est en baisse de 1,3%. Dans le secteur marchand, les recrutements sont en baisse de 18,2% alors qu’ils demeurent en hausse de 4,4% dans le secteur non marchand, du fait de l’augmentation de 7,6% des embauches en CUI-CAE. Au global, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés a diminué de 8,4% et atteint 402 500 en fin d’année 2016.

86% des recrutements initiaux ont concerné des demandeurs d’emploi de longue durée, des seniors, des bénéficiaires de minima sociaux ou des jeunes peu qualifiés. Depuis 2013, cette part a diminué de 1,7 point. 14,4% des contrats signés bénéficient à des personnes des quartiers prioritaires de la ville ; cette part a augmenté de 1,3 point en 2016.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2017-076.pdf>

Les évolutions des demandeurs d’emploi inscrits à Pôle emploi en 2016

Dares Résultats, n°2017-080, décembre 2017 (Dares)

Les parcours des demandeurs d’emploi au cours d’une année peuvent être décrits en détail grâce aux données du Fichier historique statistique disponible après plusieurs mois de recul. Cette analyse rétrospective fine complète les données publiées chaque mois sur les évolutions des demandeurs d’emploi en fin de mois et permet notamment de décrire les transitions entre catégories (A, B, C, D et E).

L’année 2016 a été marquée par la stabilisation du nombre de demandeurs d’emploi tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C). La baisse du nombre de demandeurs d’emploi sans aucune activité (catégorie A) a ainsi compensé la hausse du nombre de ceux exerçant une activité réduite (catégories B et C).

À l’exception des seniors de 50 ans ou plus, la baisse des effectifs de la catégorie A a concerné les hommes et les femmes de toutes les tranches d’âge. Elle a été plus particulièrement marquée chez les hommes et les jeunes de moins de 25 ans. Ce recul de la catégorie A s’accompagne d’une hausse des transitions vers les autres catégories, notamment vers la catégorie D, ainsi que d’une baisse des entrées directes en catégorie A.

Fin 2016, près de 48% des demandeurs d’emploi de catégorie A ont été inscrits pendant au moins 12 mois au cours des 24 derniers mois. Au sein de la catégorie A, les parts des demandeurs d’emploi de longue durée et de très longue durée ont diminué en 2016.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2017-080.pdf>

Éducation et enseignement supérieur, approches territoriales

En détail, janvier 2018 (CGET)

Fiche d’analyse de l’Observatoire des territoires.

L’éducation des populations progresse de manière spectaculaire dans l’ensemble des pays européens. En France, ce sont désormais plus de 43% des 30-34 ans qui détiennent un diplôme de l’enseignement supérieur, contre à peine plus de 27% à l’aube des années 2000. Malgré ce constat positif, de très fortes disparités demeurent encore entre les pays d’Europe. Alors qu’en Europe du Nord –au Royaume-Uni, en Irlande, au Danemark ou encore en Suède– près de la moitié des jeunes adultes sont titulaires d’un diplôme du supérieur, d’autres pays comme l’Italie ou la Roumanie comptent à peine plus de 25% de diplômés du supérieur.

En France, cette progression a concerné les espaces les plus ruraux comme les plus urbains. Malgré cette progression globale, des différences locales permettent de dessiner une géographie de l’éducation et de l’enseignement supérieur.

http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/sites/default/files/Fiche-OT-education_ES.pdf



Publications d’intérêt régional et/ou infrarégional :

Le nombre d’apprentis repart à la hausse : 1 260 apprentis supplémentaires en 2016

Insee Flash Pays de la Loire, n°74, octobre 2017 (Insee)

Fin 2016, 28 000 apprentis sont en formation dans les Pays de la Loire, soit une hausse de 4,7% sur un an. Cette progression fait suite à une année de stagnation en 2015 et deux années de baisse. Cette reprise est plus soutenue dans la région qu’au niveau national. Les formations de niveau CAP se redressent fortement, tandis que celles de niveau baccalauréat professionnel se relèvent plus doucement. Les formations de niveau supérieur au baccalauréat augmentent également. La part des filles en apprentissage reste inférieure à celle de la France.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3146457>

L'emploi se concentre dans les pôles situés à l'ouest de la région

Insee Analyses Pays de la Loire, n°57, novembre 2017 (Insee)

Entre 1982 et 2013, l'emploi progresse plus rapidement dans les Pays de la Loire. Cette croissance est plus vive dans les banlieues des grands pôles urbains et les couronnes périurbaines. L'emploi régional se concentre dans les grandes aires urbaines, particulièrement dans leur pôle, moins toutefois que la moyenne de province. Les petites et moyennes aires sont dynamiques et plus développées que dans les autres régions. L'essor des fonctions métropolitaines contribue nettement à renforcer le poids des banlieues. Le centre de gravité s'est déplacé à l'ouest de la région : la métropole nantaise et sa couronne pèsent de plus en plus lourd, l'aire de la Roche-sur-Yon accroît sa part, de même que des aires de moindre importance situées en Vendée et en Loire-Atlantique.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3277189>

Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisinants

Note d'analyse, n°64, novembre 2017 (France Stratégie)

La réforme territoriale de 2014 puis 2015 a élargi les compétences des métropoles pour leur donner les moyens de soutenir leur croissance économique, alors qu'elle a plus clairement confié la responsabilité de l'équilibre territorial aux régions et celle de la solidarité et de la cohésion sociale aux départements. Le Pacte État-métropoles signé en juillet 2016 a toutefois affirmé la nécessité de renforcer les coopérations entre les métropoles et les territoires qui les entourent. Dans ce contexte, cette note dresse un état des lieux du dynamisme et du rayonnement régional de douze métropoles en matière d'emploi : Aix-Marseille, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Nice, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse.

L'analyse des dynamiques fait ressortir d'importantes disparités entre ces grandes villes, une croissance systématiquement plus forte aux franges de leurs aires urbaines et, au centre, un rôle déterminant des secteurs dits de la « base compétitive » — industrie manufacturière, services aux entreprises, commerce de gros et transport de marchandises — qui explique une grande partie du surcroît de performance des métropoles.

En ce qui concerne les effets d'entraînement, l'étude identifie plusieurs groupes de métropoles. Certaines partagent leur dynamique d'emploi avec les territoires régionaux avoisinants : c'est le cas de Lyon, Nantes, Marseille et, dans une moindre mesure, de Bordeaux et Rennes. Viennent ensuite les métropoles qui se développent en relatif isolat : Lille, Toulouse, Montpellier. Grenoble et Strasbourg présentent quant à elles une dynamique d'emploi inversée, plus forte dans les territoires avoisinants qu'au centre. Enfin, les territoires de Nice et Rouen apparaissent à la peine sur le plan de l'emploi.

<http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-na-64-dynamique-emploi-metropoles-30-novembre-2017.pdf>

LOGEMENT-HEBERGEMENT

Publications nationales :

Le parc locatif social au 1er janvier 2016

Datalab essentiel, n°65, novembre 2016 (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer)

Au 1er janvier 2016, le parc locatif social compte 4 839 600 logements, en progression de 1,7% sur un an, soit 79 100 logements supplémentaires.

En 2015, 92 100 logements ont été mis en service, soit une progression de 3,1% par rapport à 2014. 89% d'entre eux sont neufs. Dans le même temps, 12 000 logements ont été démolis, 9 200 ont été vendus et 900 ont changé d'usage ou ont été restructurés.

Au 1er janvier 2016, la proportion de logements vacants est de 3,3%, en légère hausse par rapport à l'année dernière (3,1%) ; le taux de vacance de plus de trois mois s'élève à 1,6%, comme un an auparavant.

En 2015, un peu moins d'un logement sur dix a fait l'objet d'un emménagement (hors emménagement dans les nouvelles mises en service).

[http://www.statistiques.developpement-](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Datalab_essentiel/2016/datalab-essentiel-65-le-parc-locatif-social-au-1er-janvier-2016-novembre-2016.pdf)

[durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Datalab_essentiel/2016/datalab-essentiel-65-le-parc-locatif-social-au-1er-janvier-2016-novembre-2016.pdf](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Datalab_essentiel/2016/datalab-essentiel-65-le-parc-locatif-social-au-1er-janvier-2016-novembre-2016.pdf)

Inégalités d'accès à la propriété et de richesse immobilière au sein des jeunes en France, 1973-2013

Documents de travail, n°234, juillet 2017 (Ined)

Cet article met en évidence dans l'accroissement des inégalités d'accès à la propriété et de richesse immobilière acquise entre les plus modestes et les plus aisés, parmi l'ensemble des jeunes ménages (25 à 44 ans), au cours des quarante dernières années (enquêtes Logement Insee 1973-2013). Si 34% des jeunes ménages modestes étaient propriétaires en 1973, ils ne sont plus que 16% en 2013. Au-delà des facteurs macroéconomiques (prix de l'immobilier et accès au crédit), une décomposition des évolutions à l'aide de la méthode Oaxaca-Blinder met en évidence le rôle des évolutions des structures familiales (proportion croissante de familles monoparentales et diminution de la part des couples avec enfants parmi les plus modestes) et de la forte diminution de la petite propriété rurale. Nous montrons aussi que l'aide familiale joue un rôle important dans les années 2000, quatre propriétaires récents sur dix sont concernés, dont deux recevant même une aide financière directe pour l'achat. La proportion de ménages aidés augmente de manière importante parmi les ménages aisés au cours des années 2000, contribuant aussi à l'accroissement de l'écart des taux de propriétaires entre ménages aisés et plus modestes.

[https://www.ined.fr/fichier/rte/General/Publications/Doc_travail/FR/document_travail_2017_234_propriete_transferts-familiaux.pdf](https://www.ined.fr/fichier/rte/General/Publications/Doc_travail/FR/document_travail_2017_234_propriete_transferts_familiaux.pdf)

Le parc de logements

En détail, 11-2017, novembre 2017 (CGET)

Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires.

La France se distingue en Europe par des caractéristiques atypiques dans le domaine du logement. L'effort de construction y est important (6 logements construits pour 1 000 habitants, contre un peu plus de 3 en moyenne pour les autres pays). Plus du tiers de ses 34,8 millions de logements est tourné vers le locatif, soit une proportion supérieure à tous les autres pays européens hormis l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark et les Pays-Bas. Au sein du parc locatif, le parc social est lui aussi relativement important : près de 15% des ménages français y vivent. Enfin, le poids des dépenses de logement dans le budget des ménages est inférieur à la moyenne européenne.

Au-delà de ce tableau général, les situations sont très hétérogènes selon les territoires et l'accès au logement parfois difficile. La construction de logements, pourtant très dynamique le long du littoral atlantique et dans le Sud de la France, ne parvient pas toujours à répondre à la forte demande. Révélateur de fortes tensions sur le marché immobilier, l'accès à la propriété est difficile sur la Côte d'Azur, dans les grandes métropoles en général et dans le Grand Paris en particulier mais aussi dans certains espaces frontaliers. De même, les logements sociaux sont loin de répondre à toutes les demandes, notamment dans les métropoles et les grandes villes : dans certains des espaces les plus tendus, seul 1 ménage demandeur sur 10 s'est vu attribuer un logement social en 2015.

http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/sites/default/files/Fiche-OT-le_parc_de_logements_0.pdf

Le parc de logements en France au 1^{er} janvier 2017

Insee Focus, n°103, décembre 2017 (Insee)

Au 1^{er} janvier 2017, la France, hors Mayotte, compte 35,7 millions de logements. En France métropolitaine, 82% des logements sont des résidences principales et 56% des logements individuels. L'unité urbaine de Paris rassemble 16% des résidences principales, et les communes rurales, 42% des résidences secondaires. Dans les départements d'outre-mer (DOM), le parc de logements augmente plus vite qu'en métropole, de l'ordre de 2,5% en moyenne par an depuis trente ans contre 1,1% en métropole.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3269496>

L'état du mal-logement en France – 2018

Synthèse du Rapport annuel 2018, janvier 2018 (Fondation Abbé Pierre)

Parmi les points relevés dans le rapport, on retiendra :

- l'importance du taux de demandes au 115 non pourvues (le taux de demande pourvue oscillant entre 6 et 39% dans les 6 départements étudiés),*
- une production de logements sociaux encore insuffisante, inférieure aux 150 000 logements jugés nécessaires,*
- une mobilisation du parc privé en baisse, bien que le développement d'outils opportuns tels que l'intermédiation locative soient en développement,*
- une chute de l'effort public pour le relogement,*
- un impact négatif de la coupe des APL pour les ménages les plus modestes,*
- un impact discutable des mesures budgétaires et fiscales, qui selon la Fondation favoriseront surtout les ménages les plus riches en 2019,*
- l'impact positif de dispositifs tels que le programme « Habiter mieux », pour lutter contre la précarité énergétique.*

Par ailleurs, le rapport comprend aussi des propositions...

http://www.fondation-abbé-pierre.fr/documents/pdf/dossier_de_synthese_rapport_2018_.pdf

Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Les habitants modestes du cœur de la métropole nantaise deviennent plus souvent propriétaires lorsqu'ils s'éloignent

Insee Analyses Pays de la Loire, n°55, novembre 2017 (Insee)

Si une grande partie des ménages de la métropole nantaise réalise son parcours résidentiel au sein de son territoire, une minorité part s'installer en couronne périurbaine, en lien avec l'accès à la propriété. Parmi les ménages qui habitaient dans le cœur de l'agglomération nantaise et qui ont changé de logement entre 2012 et 2014, un tiers devient propriétaire. Cette part est d'autant plus élevée que les ménages s'éloignent du pôle d'emploi, surtout pour les plus modestes. L'éloignement rime aussi avec l'accès au logement individuel. Acheter une maison reste plus rare pour les ménages les moins aisés dans le cœur métropolitain, en lien avec des prix immobiliers plus élevés. S'installer en couronne a cependant des conséquences sur les déplacements. Les actifs se rendent plus souvent au travail en voiture et parcourent de plus longues distances, même si ces trajets ne sont pas, en moyenne, plus longs en temps. Les dépenses de carburant pèsent fortement dans le budget d'un ménage sur cinq parmi les habitants en couronne périurbaine et cette vulnérabilité énergétique touche presque tous les niveaux de revenus. Les ménages les plus pauvres sont ceux qui restent le plus souvent dans les communes intra-périphériques.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3148471>

FAMILLE-ENFANCE-JEUNESSE

Publications nationales :

En 2015, les enfants de moins de 3 ans sont en majorité accueillis chez les assistant·e·s maternel·le·s Études et Résultats, n°1030, octobre 2017 (Drees)

Fin 2015, près de 14 200 établissements accueillent des jeunes enfants sur l'ensemble du territoire français, hors Mayotte. Ils proposent 431 000 places, soit environ 7 600 de plus qu'en 2014. Les établissements d'accueil collectif (crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants et établissements multiaccueil) regroupent 89% de l'ensemble des places, les services d'accueil familial (crèches familiales) 11%. La part des établissements multiaccueil (69%) continue de progresser.

Les microcrèches poursuivent également leur implantation et représentent 14% des établissements et 5% des places en accueil collectif.

Parmi l'ensemble des modes d'accueil, l'offre la plus importante provient des assistant·e·s maternel·le·s employés directement par les parents (plus de 977 000 places, soit 69% de l'offre globale). Par ailleurs, les maisons d'assistants maternels, dont la part dans l'offre d'accueil reste faible, sont en plein essor depuis leur institutionnalisation en 2010.

Les départements de la région parisienne et du sud de la France disposent d'un nombre de places d'accueil collectif et familial supérieur à la moyenne nationale en proportion de la population des enfants de moins de 3 ans, mais l'accueil chez les assistant·e·s maternel·le·s y est moins développé.

<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1030.pdf>

Enfants pauvres, enfants démunis : Quels indicateurs ?

Les Cahiers de l'ONPES, n°1, octobre 2017 (ONPES)

Ce premier numéro des Cahiers de l'ONPES est consacré à la pauvreté des enfants. Rappelant les chiffres de l'Insee, l'ONPES étudie l'efficacité des politiques actuelles de redistribution en faveur des familles et souligne les marges de progression possibles.

http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/les_cahiers_de_onpes_no1_2017.pdf

Prospective des politiques familiales

Informations sociales, n°193, 2016 (Cnaf)

La revue Informations sociales établit ici un nouveau bilan de l'environnement institutionnel de la branche Famille de la Sécurité sociale et des besoins sociaux auxquels elle cherche à répondre (première partie). Inscrites dans un modèle de protection sociale en mutation, les caisses d'allocations familiales sont confrontées à des défis nombreux, tant sur le plan social que politique ou technique. Ces défis nécessitent notamment une adaptation de la relation de service que les Caf nouent avec leurs usagers (deuxième partie). La mise en place de ces nouveaux modes de contact, qu'ils soient physiques ou virtuels, et l'évolution des politiques qu'ils mettent en œuvre supposent de la part des Caf des évolutions organisationnelles profondes, que ce soit en terme de pratiques comme de compétences. Malgré le contexte de tension budgétaire, les évolutions à venir ne sont pas écrites à l'avance et différents scénarios se dessinent d'ores et déjà pour reformuler l'action des Caf (troisième partie).

<http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2016-2.htm>

Les Pacs à l'Ouest, les mariages à l'Est : une répartition des types d'unions différente selon les territoires

Insee Première, n°1682, janvier 2018 (Insee)

En 2016, en France, 7% des personnes vivant en couple sont pacées. Cette forme d'union est bien moins fréquente que le mariage, largement prédominant, et l'union libre. Le type d'union varie fortement avec l'âge des conjoints, leur niveau de diplôme, leur nombre d'enfants, le fait d'être immigré. Il varie aussi avec le département de résidence. Ainsi, le Pacs est plus présent dans les départements du Sud-Ouest et sur la façade atlantique. Le mariage reste plus fréquent sur la moitié Est du territoire. Des différences existent aussi entre les grandes villes : l'union libre et le Pacs sont plus fréquents dans les métropoles estudiantines. Les jeunes de moins de 30 ans contractualisent plus souvent leur union par un mariage dans les départements franciliens hors Paris, de l'Est de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la bordure orientale du littoral méditerranéen.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3305188>

Les familles utilisatrices des micro-crèches : profil, usages et satisfaction

L'e-ssentiel, n°176, janvier 2018 (Cnaf)

Parmi les créations de places d'accueil collectif pour les jeunes enfants, celles des micro-crèches financées via le complément de libre choix du mode de garde (Cmg) « structure » se poursuivent à un rythme soutenu. Afin de disposer d'une connaissance plus fine des familles utilisatrices de ces micro-crèches, de leur usage et de leur perception, une enquête nationale a été menée (encadré 1). Ces familles sont principalement biparentales, de catégories socioprofessionnelles moyennes et supérieures, ayant, au moment de la naissance de leur enfant, une préférence initiale pour l'accueil collectif. Près de six familles sur dix confient leur enfant en micro-crèche au moins quatre jours par semaine, pour une durée moyenne de 28 heures, le temps d'accueil variant fortement selon le profil des familles. Des disparités dans le taux d'effort apparaissent selon le niveau de revenu des familles, qui sont très fortement atténuées par les aides (Cmg et déduction fiscale). Les familles ont un niveau de satisfaction très élevé vis-à-vis des micro-crèches concernant l'éveil et la socialisation de l'enfant malgré leur coût initial élevé.

http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/Essentiel_176_MicroCreche.pdf

Les modes d'accueil adaptés aux mineurs non accompagnés : face à l'urgence, des départements innovent

La lettre de l'Odas, janvier 2018 (Odas)

Avec l'amplification de la demande migratoire, le recueil et la prise en charge des mineurs non-accompagnés (MNA) sont devenus ces dernières années des sujets de préoccupation majeurs pour les départements. En effet, l'augmentation des demandes d'évaluation et de mise à l'abri génère des phénomènes de saturation des dispositifs départementaux et s'avère très coûteuse. De plus, lorsque la minorité et la situation d'isolement du jeune sont avérées, l'adaptation des modalités d'accueil à ses besoins est posée. C'est pourquoi, l'étude menée par l'Odas auprès des départements vise à mettre en évidence la manière dont certains ont pu progressivement transformer leur offre d'accueil et d'accompagnement de ce public, afin de favoriser son intégration sociale. Si d'importantes difficultés perdurent, certaines initiatives montrent que des alternatives adaptées peuvent être développées, et ce malgré un contexte budgétaire contraint.

http://odas.net/IMG/pdf/lettre_de_l_odas_mna_2018-2.pdf

Depuis 2000, la part des 18-29 ans habitant chez leurs parents augmente à nouveau

Insee Première, n°1686, janvier 2018 (Insee)

En 2013, près d'un jeune adulte de 18 à 29 ans sur deux (46%) habite chez ses parents tout ou partie de l'année. L'autonomie résidentielle peut s'acquérir de façon progressive : 15% des 18-24 ans qui habitent chez leurs parents résident aussi en partie ailleurs. Elle est souvent associée à une aide financière régulière des parents, surtout pour les plus jeunes.

Après une diminution amorcée au milieu des années 1990, le taux de cohabitation avec les parents a de nouveau augmenté depuis le début des années 2000, poussé par la hausse du chômage et de la population étudiante. Pour les plus jeunes, habiter avec ses parents concerne surtout les étudiants, tandis que les 25-29 ans sont majoritairement actifs. Parmi les actifs de 25-29 ans, ceux qui cohabitent sont moins bien insérés dans l'emploi : moins souvent cadres ou professions intermédiaires, ils occupent plus fréquemment des emplois à durée limitée et sont plus souvent au chômage.

Plus de huit adultes sur dix résidant chez leurs parents n'ont jamais vécu ailleurs.

En revanche, parmi les 25-29 ans, un jeune sur cinq est parti puis revenu, et un sur quatre après 30 ans. Le souhait de partir est plus fort pour ceux qui sont revenus habiter chez leurs parents.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3315412>



Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Rentrée scolaire 2017 : 2 400 élèves supplémentaires dans l'académie de Nantes

Insee Flash Pays de la Loire, n°77, décembre 2017 (Insee)

Dans les Pays de la Loire, à la rentrée 2017, 710 720 élèves sont scolarisés dans les établissements des premier et second degrés publics et privés sous contrat, soit 2 430 élèves de plus que l'année précédente. Les effectifs du premier degré baissent pour la troisième année consécutive. Dans le second degré, la hausse des effectifs se poursuit. Mais le nombre de collégiens progresse plus fortement que celui des lycéens (respectivement + 3 000 et + 1 900 élèves).

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3284403>

Le Pacs davantage prisé par les trentenaires

Insee Flash Pays de la Loire, n°79, janvier 2018 (Insee)

Depuis une trentaine d'années, vivre en couple en dehors du mariage devient de plus en plus fréquent. En 2016, 8 % des Ligériens en couple sont pacés. Plus fréquent chez les trentenaires, le Pacs attire les plus diplômés et les cadres. Cependant, le mariage reste la forme d'union la plus choisie. En Loire-Atlantique, les couples sont davantage séduits par le Pacs.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3306689>

PERSONNES AGEES

Publications nationales :

Viellissement de la population : un processus qui touche aussi les quartiers prioritaires de la politique de la ville

En bref, n°44, octobre 2017 (CGET)

Le vieillissement de la population ne revêt pas la même forme sur l'ensemble du territoire français. Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) souhaite mieux identifier ce processus touchant les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

La population des QPV est très jeune, bien plus que celle de la France métropolitaine ; pour autant, la part de personnes âgées y est croissante. Ainsi, dans une centaine de ces quartiers, plus d'un habitant sur quatre a plus de 60 ans, proportion identique à certains bourgs ruraux que l'on sait vieillissants. Cette évolution n'est pas sans conséquence sur la politique de la ville, historiquement tournée vers la jeunesse.

<http://www.cgnet.gouv.fr/sites/cgnet.gouv.fr/files/atoms/files/en-bref-44-cget-10-2017.pdf>

Les personnes âgées dépendantes vivant à domicile en 2015

Études et Résultats, n°1029, septembre 2017 (Drees)

En 2015, 4% à 10% des personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à domicile sont dépendantes au sens du groupe iso-ressources (GIR), selon que l'on retienne une définition restreinte ou large. Par ailleurs, 3% des personnes sont estimées dépendantes au sens de l'indicateur de Katz et également 3% au sens de l'indicateur de Colvez. Ces trois mesures renvoient à différentes facettes de la dépendance et seules 15% des personnes dépendantes au sens de l'une de ces mesures le sont au titre des trois. Selon ces indicateurs, la France métropolitaine compterait entre 0,4 et 1,5 million de personnes âgées en perte d'autonomie vivant à domicile. Ces estimations sont les premiers résultats de l'enquête « Capacités, Aides et REssources des seniors (CARE) ménages », volet seniors, réalisée par la DREES en 2015.

Parmi les personnes âgées vivant à domicile, les femmes sont, à âge égal, plus fréquemment en perte d'autonomie que les hommes. Les écarts de prévalence entre les femmes et les hommes peuvent aller jusqu'à 6 points de pourcentage pour la tranche d'âge des 75 ans ou plus.

Enfin, les seniors vivant à domicile sont moins en perte d'autonomie (-3 points de pourcentage) qu'en 2008, alors même que la proportion de résidents en institution, davantage confrontés à des pertes d'autonomie, a baissé au cours de la période.

http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er_1029.pdf

Allocation personnalisée d'autonomie : les aides apportées aux personnes âgées

Études et Résultats, n°1033, octobre 2017 (Drees)

Fin 2011, les plans notifiés par les départements aux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) prévoient quasi systématiquement le recours à de l'aide humaine. Près de quatre plans sur dix incluent également des aides techniques ou ponctuelles. La téléalarme et les fournitures d'hygiène sont alors le plus fréquemment proposées.

Trois quarts des plans comportant de l'aide humaine prévoient le recours exclusif à des services prestataires. Quel que soit le groupe iso-ressources (GIR) du bénéficiaire, les services prestataires – plus faciles à gérer au quotidien par les bénéficiaires – sont privilégiés tant que le nombre d'heures d'aide humaine notifiées des plans d'APA reste limité. En revanche, lorsque ce nombre d'heures devient important, les bénéficiaires recourent davantage aux services mandataires ou à l'emploi de gré à gré – du fait de leur moindre coût facturé –, voire conjointement à différents types de services.

Enfin, parmi les plans notifiés déjà proches du plafond réglementaire, les analyses suggèrent de possibles arbitrages entre les différents types d'aides, au détriment des aides techniques ou ponctuelles.

http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er_1033_.pdf

L'accueil des personnes âgées en établissement : entre progression et diversification de l'offre

Les Dossiers de la Drees, n°20, septembre 2017 (Drees)

Fin 2015, les établissements d'hébergement pour personnes âgées, au nombre de 10 600, proposent près de 752 000 places d'accueil.

Si le nombre de structures est en lente progression entre 2011 et 2015 (+1,1%), leur capacité d'accueil s'est accrue plus rapidement (+4,5%).

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) représentent 70% des structures d'hébergement pour personnes âgées et totalisent 80% des places sur ce champ.

Les tarifs liés à l'hébergement, de 59 euros par jour en moyenne, varient sensiblement en fonction du statut juridique de

l'établissement ; c'est moins le cas des tarifs liés à la dépendance.

Au total, au 31 décembre 2015, plus de 500 000 personnes travaillent dans les établissements pour personnes âgées, pour un volume de travail équivalent à 429 800 personnes à temps plein. Les structures comptent ainsi, en moyenne, 57 équivalents temps plein pour 100 places installées, soit trois de plus qu'en 2011.

http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dd20_resultats_ehpa_2015.pdf



Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

66 000 seniors ligériens vivant à domicile sont en perte d'autonomie

Insee Flash Pays de la Loire, n°76, décembre 2017 (Insee)

Dans les Pays de la Loire, 210 000 personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile déclarent au moins une limitation fonctionnelle sévère et 66 000 sont en situation de perte d'autonomie en 2014. Les femmes sont davantage touchées par des limitations physiques sévères et les hommes par des problèmes d'audition sévères. À partir de 80 ans, les situations se dégradent fortement : la moitié des seniors de 80 ans ou plus sont touchés par une limitation fonctionnelle sévère. Dans la région, un quart des seniors sont aidés à domicile par leur entourage ou des professionnels.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3280985>

SANTE-HANDICAP

Publications nationales :

Qualité et accès aux soins : que pensent les Français de leurs médecins ?

Études et Résultats, n°1035, octobre 2017 (Drees)

Une large majorité de Français sont attachés à leurs médecins et au système de santé. 58% déclarent consulter leur médecin en premier lieu en cas de problème médical, mais l'automédication et la recherche de conseils en dehors du système de soins sont les premiers réflexes de plus d'un tiers d'entre eux, en particulier des plus jeunes.

Plus de huit Français sur dix sont satisfaits de la qualité des soins dispensés par leurs médecins. Néanmoins, près de trois Français sur dix ressentent des difficultés d'accès à leur généraliste et près d'un sur deux à leurs spécialistes. Ce sentiment est d'autant plus partagé que le niveau d'accessibilité réelle, mesuré par l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL), est faible.

Au-delà des disparités territoriales, les personnes en difficulté financière ou en mauvaise santé sont plus souvent insatisfaites de l'accès aux soins et de leur qualité. Elles sont aussi davantage critiques envers le système de santé et moins confiantes vis-à-vis des informations délivrées par les médecins.

http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er_1035.pdf

Santé, inégalités sociales de santé et politiques publiques en temps de crise

adsp, n°99, juin 2017 (HCSP)

Les crises économiques ont des conséquences sur l'emploi, les conditions de travail et les revenus, avec une aggravation des conditions de vie des personnes les plus fragiles. Si quelques effets positifs sur la santé sont constatés (moins de mortalité par accidents routiers), on constate une détérioration de la santé mentale avec une augmentation des suicides.

<http://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=ad990911.pdf>

Ces morts qui existent

Rhizome, n°64, juin 2017 (ORSPERE)

On trouve, dans ce numéro de la revue Rhizome, une série d'articles traitant de la question de la mort des personnes en situation de grande pauvreté ; mort souvent invisible voire invisibilisée...

Un constat résonne malheureusement comme une évidence : les inégalités de la vie se prolongent devant la mort.

<http://www.ch-le-vinatier.fr/orspere-samdarra/rhizome/anciens-numeros/rhizome-n64-ces-morts-qui-existent-2055.html>

Poids à la naissance et origine sociale : qui sont les enfants les plus exposés au surpoids et à l'obésité ?

Études et Résultats, n°1045, décembre 2017 (Drees)

La corpulence d'un enfant est associée à son poids de naissance. Ainsi, les gros bébés (4 kilogrammes ou plus) sont plus nombreux que les nouveau-nés de petit poids (moins de 2,5 kilogrammes) à être en surcharge pondérale à l'âge de 5-6 ans (20% contre 8%). De la même manière, les petits poids à la naissance se retrouvent davantage en sous-poids que les gros bébés en grande section de maternelle (12% contre 2%). Ce lien perdure jusqu'à l'adolescence. Un enfant sur deux en surpoids à 5-6 ans est en excès pondéral en classe de troisième, contre 11% des adolescents qui étaient de corpulence normale à cet âge.

Le lien entre poids de naissance et statut pondéral des enfants et adolescents est marqué par un gradient social. Alors que les gros bébés sont plus nombreux chez les cadres que chez les ouvriers (8% contre 6%), la surcharge pondérale à 5-6 ans concerne davantage les enfants d'ouvriers que de cadres (16% contre 7%). Par ailleurs, comparativement aux enfants des autres groupes sociaux, les enfants de cadres sortent plus fréquemment de l'obésité entre 6 et 15 ans. Les habitudes de vie favorisant le surpoids sont, en effet, plus répandues chez les ouvriers.

<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1045.pdf>

Dispositifs et modalités d'accompagnement des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux

Les Dossiers de la Drees, n°22, novembre 2017 (Drees)

Actes du séminaire de recherche organisé par la CNSA, la DREES et l'IReSP.

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et l'Institut de recherche en santé publique (IReSP) ont conduit entre novembre 2016 et janvier 2017 un

séminaire de réflexion sur les dispositifs et modalités d'accompagnement des personnes handicapées afin de préparer un appel à projet de recherche sur cette thématique.

L'objectif du séminaire était d'organiser la rencontre d'acteurs de terrain et de décideurs publics, d'une part, et de chercheurs, d'autre part, afin de transformer les questions opérationnelles des premiers en questions de recherche. Ce travail de concertation visait également à alimenter par des travaux de recherche la réflexion des acteurs publics autour de l'accompagnement des personnes handicapées.

Ce dossier rassemble les contributions des intervenants aux trois séances du séminaire et les échanges avec la salle.

http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dd22_actes_seminaires_handicap_drees.pdf

La santé et l'accès aux soins : une urgence pour les femmes en situation de précarité

Rapport n°2017-05-29-SAN-O27, mai 2017 (Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh))

Les femmes représentent 64% des personnes qui reportent des soins ou y renoncent, soit près de 9,5 millions de femmes qui, chaque année :

- ne sollicitent pas les aides financières trop complexes : un tiers des potentiel.le.s bénéficiaires de la CMU-C ne la demande pas ;*
- font face à des dépassements d'honoraires ou à des délais d'attente trop importants, voire à des discriminations et des refus de soin ;*
- ne peuvent se permettre de prendre le temps de consulter un.e professionnel.le de santé, le quotidien de ces femmes étant une course permanente, dans laquelle leur santé passe en dernier, après leurs enfants, leur compagnon et la gestion des difficultés financières.*

Les femmes en situation de précarité présentent une santé dégradée :

- due à leurs conditions de vie et de travail pénibles, stressantes et usantes, et pourtant insuffisamment reconnues : malgré la réforme récente, les ¾ des travailleur.euse.s qui ont cumulé au moins un point sur leur compte prévention pénibilité sont des hommes ;*
- due à un accès et une participation moindre à la prévention et aux campagnes de dépistage, notamment des cancers du sein et du col de l'utérus ;*
- due à l'androcentrisme de la société et de la médecine, comme l'illustrent les maladies cardiovasculaires, qui sont la première cause de mortalité des femmes, en particulier chez les plus précaires d'entre elles. Les femmes survivent moins que les hommes (43% des accidents cardiaques sont fatals chez les hommes et 55% chez les femmes), car elles sont prises en charge plus tardivement. En effet, les symptômes spécifiques aux femmes sont mal connus par les professionnel.le.s de santé, les femmes elles-mêmes ou les éventuels témoins. Parmi les femmes, la mortalité est multipliée par 3 pour les catégories socio-professionnelles les plus défavorisées.*

Pour lever ces difficultés, le HCEfh énonce 21 recommandations à l'intention des pouvoirs publics, déclinées en trois axes : milieu professionnel, offre de soins et politiques publiques.

[http://www.haut-conseil-](http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_la_sante_et_l_acces_aux_soins_une_urgence_pour_les_femmes_en_situation_de_precaire_2017_05_29_vf.pdf)

[egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_la_sante_et_l_acces_aux_soins_une_urgence_pour_les_femmes_en_situation_de_precaire_2017_05_29_vf.pdf](http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_la_sante_et_l_acces_aux_soins_une_urgence_pour_les_femmes_en_situation_de_precaire_2017_05_29_vf.pdf)

Les Français vivent plus longtemps, mais leur espérance de vie en bonne santé reste stable

Études et Résultats, n°1046, janvier 2018 (Drees)

En 2016, l'espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire le nombre d'années qu'une personne peut compter vivre sans souffrir d'incapacité dans les gestes de la vie quotidienne, s'élève en France à 64,1 ans pour les femmes et à 62,7 ans pour les hommes. Elle est stable depuis dix ans. Parallèlement, l'espérance de vie en bonne santé à 65 ans, qui s'établit à 10,5 ans pour les femmes et 9,4 ans pour les hommes, a augmenté au cours de cette période : respectivement +0,9 an et +0,8 an. Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de progression de l'espérance de vie à la naissance. En 2016, celle-ci atteint 85,3 ans pour les femmes et 79,3 ans pour les hommes. Alors que la France occupe l'une des meilleures places en matière d'espérance de vie à la naissance, elle est assez proche de la moyenne européenne pour l'espérance de vie en bonne santé.

http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er_1046_-_esperance_de_vie.pdf

La complémentaire santé en 2014 : 5% de non-couverts et 12% parmi les 20% les plus pauvres

Études et Résultats, n°1048, janvier 2018 (Drees)

En 2012 et 2014, près de 5% des personnes ne bénéficient d'aucune couverture complémentaire santé. Malgré l'existence de dispositifs d'aide pour les plus précaires, l'absence de couverture complémentaire reste souvent liée au revenu. Elle est plus fréquente chez les chômeurs, les inactifs en âge de travailler et les jeunes adultes.

Parmi les salariés du secteur privé, près de sept sur dix bénéficient d'une complémentaire santé par le biais de leur employeur. Certaines catégories de salariés, les personnes en contrat à durée déterminée (CDD), les employés de commerce et les ouvriers non qualifiés sont nettement moins souvent couverts par ce biais.

Ayant des taux de couverture élevés, les indépendants, les fonctionnaires et les retraités sont, eux, très majoritairement couverts

par des contrats individuels et se déclarent moins souvent bien couverts pour leurs soins que les salariés du secteur privé titulaires d'un contrat collectif.

<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1048.pdf>

Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Les déterminants de la santé en Pays de la Loire : contexte démographique, social et environnemental

Rapport d'étude, mai 2017 (ARS)

Dans le cadre du Projet Régional de Santé...

Pays de la Loire 2018-2022

http://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/system/files/2017-08/PRS2018_2022_ContexteDemoSocialEnvironnemental_internet2.pdf

Les médecins généralistes libéraux à Nantes Métropole

Rapport d'étude, juillet 2017 (ORS Pays de la Loire)

Cette étude, réalisée par l'ORS à la demande de Nantes Métropole, décrit l'offre de soins en médecine générale libérale au sein de la métropole nantaise en décembre 2016.

Sont présentées des caractéristiques démographiques et professionnelles des médecins en activité, ainsi que l'implantation géographique des cabinets médicaux, pour chacune des 24 communes de Nantes Métropole et pour chaque quartier prioritaire de la politique de la ville.

http://www.santepaysdelaloire.com/ors/sites/ors/files/publications/ProfSante/2017_demomedntesmetrop.pdf

Santé des hommes et des femmes en Pays de la Loire. Quelles différences ?

Rapport d'étude 2017, octobre 2017 (ORS Pays de la Loire)

Les femmes âgées vivent plus souvent seules et sont plus souvent concernées par la fragilité et la dépendance.

Dans les Pays de la Loire comme en France, les hommes ont en moyenne une espérance de vie inférieure de six années à celle des femmes (79,1 ans contre 85,6 ans). Cette situation résulte d'une surmortalité masculine qui concerne toutes les classes d'âge et qui est particulièrement marquée chez les adultes jeunes. Ainsi, sur dix décès survenant avant 65 ans, sept décès concernent des hommes.

De façon générale, les hommes sont plus souvent touchés que les femmes par des pathologies se caractérisant par une forte létalité (cancers notamment du poumon, des voies aérodigestives supérieures, du foie... ; maladies cardiovasculaires notamment cardiopathies ischémiques ; ...), ou par des problèmes de santé constituant des facteurs de risque majeurs (diabète, surcharge pondérale...). Ils sont par ailleurs les premiers concernés par des morts violentes (accidents, suicides, homicides). Cette situation n'est pas sans lien avec leurs comportements moins favorables pour la santé, en particulier en matière de tabagisme, de consommation d'alcool et d'alimentation. Par contre, leurs habitudes en matière d'activité physique apparaissent plus favorables que celles des femmes...

http://www.santepaysdelaloire.com/ors/sites/ors/files/publications/SantePop/2017_17octobre_noteors_santehommesfemmes.pdf

DEMOGRAPHIE

Publications nationales :

594 000 personnes décédées en France en 2016, pour un quart d'entre elles à leur domicile

Insee Focus, n°95, octobre 2017 (Insee)

En 2016, 594 000 personnes sont décédées en France : 59% sont décédées dans un établissement de santé, 26% à domicile, 14% en maison de retraite et 1% sur la voie publique. À chaque âge, la plupart des décès ont lieu dans un établissement de santé. Toutefois, les disparités sont fortes selon l'âge.

Entre 15 et 24 ans, un tiers des décès ont lieu sur la voie publique. Après 100 ans, la part des décès à domicile est la même qu'en maison de retraite (36%).

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3134763>

Le vieillissement de la population et ses enjeux

En détail, janvier 2018 (CGET)

Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires.

Phénomène mondial, le vieillissement des populations touche aussi bien des pays développés comme le Japon que des pays émergents comme la Chine. En Europe, il a d'abord concerné les pays du Nord avant de s'étendre à ceux du Sud.

La population française vieillit elle aussi. La part des personnes âgées de 65 ans ou plus y est passée de 13,9% en 1990 à 18,8% en 2016. Ce vieillissement affecte toutefois différemment les territoires français. Les territoires peu denses accueillent une forte proportion de populations âgées mais ne vieilliront plus. L'enjeu principal sera le problème de l'isolement. Le périurbain des années 1970 est jeune et va connaître au moins ponctuellement un vieillissement marqué. Un des enjeux majeurs y sera l'accessibilité aux services. Enfin, le littoral méditerranéen cumule les trois facteurs à considérer : une population déjà vieille, une population qui va continuer à vieillir et, du fait d'un territoire attractif, une forte augmentation du nombre de personnes âgées. L'enjeu sera d'adapter les capacités des structures de prise en charge de la perte d'autonomie pour qu'elles accompagnent cette importante augmentation.

http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/sites/default/files/Fiche-OT-vieillissement_population_0.pdf

Bilan démographique 2017 – Plus de 67 millions d'habitants en France au 1^{er} janvier 2018

Insee Première, n°1683, janvier 2018 (Insee)

Au 1^{er} janvier 2018, la France compte 67,2 millions d'habitants. Au cours de l'année 2017, la population a augmenté de 233 000 personnes, soit une hausse de 0,3%. Comme les années précédentes, cette progression est principalement due au solde naturel, différence entre les nombres de naissances et de décès, bien que ce solde soit historiquement bas.

En 2017, 767 000 bébés sont nés en France, soit 17 000 de moins qu'en 2016. Il s'agit de la troisième année consécutive de baisse. L'indicateur conjoncturel de fécondité est également en recul pour la troisième année et s'établit à 1,88 enfant par femme en 2017 (contre 1,92 en 2016). Il reste néanmoins le plus élevé d'Europe.

En 2017, 603 000 personnes sont décédées, soit 9 000 de plus qu'en 2016. L'espérance de vie à la naissance reste stable pour les femmes et progresse pour les hommes. Elle s'établit à 85,3 ans pour les femmes et 79,5 ans pour les hommes. L'écart entre les femmes et les hommes continue donc de se réduire.

En 2017, 228 000 mariages ont été célébrés, dont 7 000 entre personnes de même sexe. Le nombre de Pacs continue d'augmenter en 2016 et atteint 192 000.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3305173>

L'espérance de vie par niveau de vie : chez les hommes, 13 ans d'écart entre les plus aisés et les plus modestes

Insee Première, n°1687, février 2018 (Insee)

Plus on est aisé, plus l'espérance de vie est élevée. Ainsi, parmi les 5 % les plus aisés, l'espérance de vie à la naissance des hommes est de 84,4 ans, contre 71,7 ans parmi les 5 % les plus pauvres, soit 13 ans d'écart. Chez les femmes, cet écart est plus faible : 8 ans séparent les plus aisées des plus pauvres. Aux alentours d'un niveau de vie de 1 000 euros par mois, 100 euros supplémentaires sont associés à 0,9 an d'espérance de vie en plus chez les hommes et 0,7 an chez les femmes, tandis que l'écart n'est plus que de 0,3 an et 0,2 an aux alentours d'un niveau de vie de 2 000 euros par mois.

Les femmes ont une espérance de vie plus élevée que les hommes (6 ans en moyenne). Elles vivent même en général plus longtemps que les hommes les plus aisés : celles dont le niveau de vie se situe parmi les 70% les plus aisées ont une espérance de vie plus longue que les hommes parmi les 5% les plus aisés.

Les personnes les plus aisées ont plus souvent un diplôme du supérieur, mais cela n'explique qu'en partie les écarts d'espérance de vie selon le niveau de vie. Avec ou sans diplôme, plus on est aisé, plus l'espérance de vie augmente.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3319895>



Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Du nord au sud, les mouvements naturels et migratoires opposent les départements

Insee Focus, n°107, décembre 2017 (Insee)

De 2010 à 2015, les populations ont évolué différemment d'un département à l'autre en fonction des mouvements naturels (naissances et décès) et des entrées et sorties sur le territoire départemental. Les excédents naturels, liés à la jeunesse de la population, sont l'apanage des départements les plus urbanisés. Les excédents des entrées sur les sorties reflètent l'attractivité du Sud et de l'Ouest, même si celle de la façade méditerranéenne fléchit. Sous l'effet des migrations, les écarts de dynamiques de population sont plus marqués qu'auparavant.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3288449>

Une forte croissance démographique tirée par la Loire-Atlantique et la Vendée

Insee Analyses Pays de la Loire, n°59, décembre 2017 (Insee)

Au 1er janvier 2015, 3 718 512 personnes résident dans les Pays de la Loire. La région se classe au 8e rang des régions métropolitaines. Entre 2010 et 2015, la population ligérienne s'accroît de 147 015 personnes. Ainsi, la population augmente de 0,8% en moyenne par an sur cette période. La Loire-Atlantique et la Vendée sont particulièrement dynamiques avec respectivement une croissance de 1,3% et 1,0% en moyenne par an entre 2010 et 2015. La croissance de la population est plus modérée en Maine-et-Loire (+ 0,6%). La Sarthe connaît, quant à elle, une croissance très faible (+ 0,2%), et la population de la Mayenne reste stable (+ 0,1%). La dynamique démographique est positive dans 69% des communes de la région. L'aire urbaine de Nantes enregistre à elle seule 45% de la croissance régionale.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3290108>

Évolution de population : fort contraste entre les intercommunalités de l'ouest et de l'est de la région

Insee Flash Pays de la Loire, n°78, décembre 2017 (Insee)

Entre 2010 et 2015, la croissance de la population est contrastée selon les intercommunalités : en Mayenne et dans la Sarthe, huit intercommunalités perdent des habitants, tandis que la croissance demeure très forte en Loire-Atlantique et dans une partie de la Vendée. L'attractivité s'est réduite dans la Sarthe et en Mayenne : le solde migratoire y est désormais négatif dans la plupart des intercommunalités. En Loire-Atlantique, en Vendée et en Maine-et-Loire, les moteurs de la croissance de la population évoluent peu par rapport à la période 1990-2010. Le littoral vendéen conserve sa spécificité avec un solde naturel négatif et un solde migratoire positif.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3290850>

Baisse des naissances et hausse des décès contribuent au ralentissement de la croissance démographique

Insee Flash Pays de la Loire, n°80, janvier 2018 (Insee)

Si elle reste soutenue, la croissance de la population ralentit sur la période récente dans les Pays de la Loire, notamment en raison de la baisse des naissances. Cette dernière s'explique par le fléchissement de la fécondité et la diminution du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants. Avec 1,96 enfant par femme en 2015, les Pays de la Loire demeurent toutefois l'une des régions les plus fécondes et la Mayenne le 9e département de France métropolitaine le plus fécond. Par ailleurs, bien que l'espérance de vie ait tendance à augmenter, les décès sont plus nombreux avec l'arrivée des générations du baby-boom à des âges de forte mortalité.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3305490>

STATISTIQUES-RECENSEMENTS

France, portrait social

Insee Références, Édition 2017, novembre 2017 (Insee)

France, portrait social s'adresse à tous ceux qui souhaitent mieux connaître la société française. Cet ouvrage transversal de la collection « Insee Références » propose d'abord un éclairage sur les ménages à niveau de vie médian en France. Trois dossiers analysent de manière approfondie différents aspects de la société française. Une quarantaine de fiches synthétiques, présentant les données essentielles et des comparaisons européennes, complètent ce panorama social.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3197289>

MEMBRES DE LA PLATEFORME

COMITE TECHNIQUE

[ARS Pays de la Loire](#)
[Conseil départemental de Loire-Atlantique](#)
[Conseil départemental de Maine-et-Loire](#)
[Conseil départemental de la Sarthe](#)
[Conseil départemental de Vendée](#)
[Direction régionale de l'INSEE](#)
[DRDJSCS des Pays de la Loire](#)
 Direction départementale déléguée de la DRDJSCS des Pays
 de la Loire : [44](#)
 Directions départementales de la cohésion sociale
[49](#) ; [72](#) ; [85](#)
 et de la protection des populations : [53](#)

AUTRES MEMBRES

[Caisses d'allocation familiales](#)
[CARSAT Pays de la Loire](#)
[CREAI Pays de la Loire](#)
[DIRECCTE Pays de la Loire](#)
[DTPJJ Loire Atlantique-Vendée](#)
[DREAL Pays de la Loire](#)
[les MDPH](#)
[MSA](#)
[ORS Pays de la Loire](#)
[Préfecture des Pays de la Loire](#)
[Rectorat de l'académie de Nantes](#)

Editeur :

**Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
(DRDJSCS) des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique**

Nous contacter :

contact@pos-pays-de-la-loire.fr

www.pos-pays-de-la-loire.fr

www.pays-de-la-loire.drdjcs.gouv.fr

Pour vous inscrire ou désinscrire, envoyez un mail à : contact@pos-pays-de-la-loire.fr

Partenaire animateur de la plateforme : le Compas (www.lecompas.fr)

